



COMITE DEPARTEMENTAL DE
GOLF DE L'ESSONNE

VADE-MECUM SPORTIF 2017





SOMMAIRE

1 : ESSONNE TOUR U10 Tour 1-2-3	page 3
2 : ESSONNE TOUR U12 Tour 2-3	page 6
3 : ESSONNE TOUR U14 & U16 Tour 1-2-3	page 9
4 : ESSONNE TOUR U10 Finale	page 12
5 : ESSONNE TOUR U12 Finale	page 14
6 : ESSONNE TOUR U14 & U16 Finale	page 16
7 : Championnat Départemental Individuel Jeunes	page 18
8 : Championnat Départemental par Equipes Jeunes	page 20
9 : Championnat Départemental Individuel et par Club	page 26
ANNEXE	
1 CALENDRIER	page 30
2 Charte des Joueurs du CD91	page 31
2 FICHE D'URGENCE MEDICALE	page 32
3 Autorisation parentale : Prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés.	page 33



ESSONNE TOUR U 10 - Tour N°1, 2 & 3

(01/01/2007 et après)

Compétition en individuel

Mercredi 12 Octobre 2016 au Golf de Saint-Aubin

Mercredi 26 Avril 2017 au Golf du Coudray

Mercredi 24 Mai 2017 au Golf de Gif Chevry

Epreuve participative à la qualification aux championnats IDF 2017 des U 10

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Les épreuves de l'Essonne Tour 2016/2017 sont des compétitions organisées pour les jeunes des golfs de l'Essonne (à jour de leurs cotisations départementale, de Ligue).
Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2016/2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 10 (10 ans et moins) : Né le 01/01/2007 et après
 - Limite d'index **50.0**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 5 Octobre 2016 minuit pour le Tour 1

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 19 Avril 2017 minuit pour le Tour 2

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 17 Mai 2017 minuit Pour le Tour 3

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse par tour (y compris la finale), seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.

4 - REGLEMENT :

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale

Les 3 premiers Tours seront qualificatifs pour disputer la finale Départementale 2017 ; les 20 premiers (14 garçons et 6 filles) seront qualifiés.



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

La finale de l'Essonne tour 2017 sera qualificative pour les championnats IDF 2017 (nombre de qualifiés, date et lieu à préciser par la Ligue IDF ultérieurement)

5 - FORMULE DE JEU

9 TROUS STROKE PLAY BRUT, départs adaptés en Shot Gun à 14h15,

Une série filles et une série garçons.

Distances de jeu préconisées : Filles et Garçons repères adaptés en fonction des parcours rencontrés

6 - CALENDRIER :

Mercredi 12 Octobre 2016 : Golf de Saint-Aubin

Mercredi 26 Avril 2017 : Golf du Coudray Montceaux

Mercredi 24 Mai 2017 : Golf de Gif Chevry

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Le classement individuel sur chaque épreuve sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

A l'issue de chaque tour de qualification des points seront attribués en fonction du classement en stroke play brut filles et garçons.

En cas d'égalité, les points des places en cause seront partagés par les joueuses/joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 2ème ex-aequo. Le 2ème a 70 points, le 3ème 60 et le 4ème 51 points. Ce qui fait $(70+60+51) = 181/3 = 60.33$ points. Les joueurs à égalités auront donc 60.33 points chacun..

Le classement final sera déterminé par rapport au nombre de points cumulés sur les 3 premières épreuves.

ATTRIBUTION DES POINTS (sur chaque tour) :

PLACE	Garçons Points	Filles Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	70	70
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	51	51
5 ^{ème}	43	43
6 ^{ème}	35	35
7 ^{ème}	29	29
8 ^{ème}	24	24
9 ^{ème}	20	20
10 ^{ème}	17	17
11 ^{ème}	15	15
12 ^{ème}	14	14
13 ^{ème}	13	13
14 ^{ème}	12	12
15 ^{ème}	11	11

8 - REMISE DES PRIX



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



Remise des PRIX, suivie d'un Gouter pour tous :

Il sera offert pour chaque tour :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10ans Filles

Pour la finale départementale il sera offert :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10 ans Filles

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS & Suiveur de Partie:

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, Dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Au moins un Suiveur de Partie par Club devra se faire connaître auprès des organisateurs.

11 - COMITE DE L'ESSONNE TOUR :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



ESSONNE TOUR des U 12 ans – Tour N°2 et N°3

11 ans (2006) et 12 ans (2005)

Compétition en individuel

Mercredi 01 Mars 2017 au Golf de Val Grand Bondoufle

Mercredi 29 Mars 2017 au Golf de Etioilles

Epreuve de préparation aux Mérites IDF 2017

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Les épreuves de l'Essonne Tour 2016/2017 sont des compétitions organisées pour les jeunes des golfs de l'Essonne (à jour de leurs cotisations départementale, de Ligue).
Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 12 ans (11 et 12 ans) : né en 2005 ou 2006
 - Limite d'index Filles : **45,4**
 - Limite d'index Garçons : **45,4**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>.

Tour 2 - La date limite d'inscription est fixée au mercredi 22 Février 2017 minuit.

Tour 3 - La date limite d'inscription est fixée au mercredi 22 Mars 2017 minuit

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse par tour (y compris la finale), seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.

4 - REGLEMENT :

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



Les 3 premiers Tours seront qualificatifs pour disputer la finale Départementale 2017 ; les 20 premiers (14 garçons et 6 filles, cette répartition pourra être modifiée suivant le nombre de participants) seront qualifiés. Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

- pour la pré-qualification aux mérites IDF 2017 (nombre de qualifiés, date et lieu à préciser)

5 - FORMULE DE JEU

9 TROUS sur le grand parcours, STROKE PLAY BRUT, départs en shot-gun à 14h00 suivant le nombre de participants,

Une série filles et une série garçons,

Marques de départ : à Val Grand, U12 Garçons = Bleu , U12 Filles = Rouge

A Etioilles, U12 Garçons = Jaune, U12 Filles = Rouge

6 - CALENDRIER :

Tour 2 : Mercredi 01 Mars 2017 : Golf de Val Grand Bondoufle

Tour 3 : Mercredi 29 Mars 2017 : Golf d'Etioilles

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Le classement individuel sur chaque épreuve sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

A l'issue de chaque tour de qualification des points seront attribués en fonction du classement en stroke play brut filles et garçons.

En cas d'égalité, les points des places en cause seront partagés par les joueuses/joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 2ème ex-aequo. Le 2ème a 70 points, le 3ème 60 et le 4ème 51 points. Ce qui fait $(70+60+51) = 181/3 = 60.33$ points. Les joueurs à égalités auront donc 60.33 points chacun..

Le classement final sera déterminé par rapport au nombre de points cumulés sur les 3 premières épreuves.

ATTRIBUTION DES POINTS (sur chaque tour) :

PLACE	Garçons	Filles
	Points	Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	70	70
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	51	51
5 ^{ème}	43	43
6 ^{ème}	35	35
7 ^{ème}	29	29
8 ^{ème}	24	24
9 ^{ème}	20	20
10 ^{ème}	17	17
11 ^{ème}	15	15
12 ^{ème}	14	14
13 ^{ème}	13	13
14 ^{ème}	12	12
15 ^{ème}	11	11



8 - REMISE DES PRIX

Remise des PRIX, suivie d'un Gouter pour tous :

Il sera offert :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Filles

Pour la finale départementale il sera offert :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Filles

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'ESSONNE TOUR :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



ESSONNE TOUR U 14 et U 16 – Tour N°1- N°2 – N°3

Compétition en individuel

Mercredi 22 Février 2017 au Golf d'Etiolles

Mercredi 22 Mars 2017 au Golf de St-Germain les Corbeil

Mercredi 19 Avril 2017 au Golf de Chevannes Mennecy

Epreuve de préparation aux Mérites IDF 2017

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Cette nouvelle épreuve a pour but d'offrir, aux U14 et U 16 (filles et garçons) de l'Essonne, des occasions de jouer avec des partenaires de clubs différents au niveau départemental dans le cadre de leur préparation aux mérites IDF. Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 14 (13 et 14 ans) : né en 2003 ou 2004
 - Limite d'index Filles : **28,4**
 - Limite d'index Garçons : **18,4**
- U 16 (15 et 16 ans) : né en 2001 ou 2002
 - Limite d'index Filles : **21,4**
 - Limite d'index Garçons : **14,4**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>.

Tour 1 : La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 15 Février 2017 minuit.

Tour 2 : La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 15 Mars 2017 minuit.

Tour 3 : La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 12 Avril 2017 minuit.

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse par tour (y compris la finale), seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



4 - REGLEMENT.

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale

Les 3 premiers Tours seront qualificatifs pour disputer la finale Départementale 2017 ; les 3 premiers de chaque catégorie seront qualifiés (3 U 16 garçons, 3 U 16 filles, 3 U 14 garçons et 3 U 14 filles).

Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

5 - FORMULE DE JEU

9 TROUS, STROKE PLAY BRUT, Départs en Shot-Gun (suivant le nombre de participants) à 14h15.

Suivant le terrain, les 9 trous pourront être joués sur les 9 premiers du grand parcours ou du 9 trous, suivant les cas. Une série filles et une série garçons par catégorie,

Marques de départ : Rouge pour les filles, Jaunes pour les garçons

6 - CALENDRIER

Tour 1 : Mercredi 22 Février : Golf d'Etiolles

Tour 2 : Mercredi 22 Mars : Golf de St-Germain les Corbeil

Tour 3 : Mercredi 19 Avril : Golf de Chevannes Mennecy

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement individuel sur chaque épreuve sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

A l'issue de chaque tour de qualification des points seront attribués en fonction du classement en stroke play brut filles et garçons.

En cas d'égalité, les points des places en cause seront partagés par les joueuses/joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 2ème ex-aequo. Le 2ème a 70 points, le 3ème 60 et le 4ème 51 points. Ce qui fait $(70+60+51) = 181/3 = 60.33$ points. Les joueurs à égalités auront donc 60.33 points chacun.

Le classement final sera déterminé par rapport au nombre de points cumulés sur les 3 premières épreuves.

ATTRIBUTION DES POINTS (pour chaque tour) :

PLACE	Garçons Points	Filles Points
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8 ^{ème}	15	15
9 ^{ème}	10	10
10 ^{ème}	5	5

8 - REMISE DES PRIX

Pour la finale départementale il sera offert 1 Prix « Brut » par série et par catégorie



9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



ESSONNE TOUR des U 10 ans - FINALE
(01/01/2007 et après)
Compétition en individuel
le Mercredi 14 juin 2017 au Golf de Chevannes-Mennecy
Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Les épreuves de l'Essonne Tour 2016/2017 sont des compétitions organisées pour les jeunes des golfs de l'Essonne (à jour de leurs cotisations départementale, de Ligue).
Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.
- **Etre qualifié(e) à l'issu des 3 premiers tours, les 20 premiers (14 garçons et 6 filles, cette répartition pourra être modifiée suivant le nombre de participants) seront qualifiés.**

2 - CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 10 (10 ans et moins) : Né le 01/01/2007 et après
 - Limite d'index **50.0.**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par le Comité Départemental.

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse par tour (y compris la finale), seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives.

4 - REGLEMENT .

Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

5 - FORMULE DE JEU)

9 TROUS sur le parcours compact, STROKE PLAY BRUT, Départs en Shot-Gun (suivant le nombre de participants) à 14h00,
Une série filles et une série garçons.

Distances de jeu préconisées : Filles et Garçons repères adaptés en fonction des parcours rencontrés



6 - CALENDRIER :

Mercredi 14 Juin 2017: Golf de Chevannes-Mennecy

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Le classement individuel pour la finale sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

8 - REMISE DES PRIX

Remise des PRIX, suivie d'un Gouter pour tous :

Pour la finale départementale il sera offert :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 10 ans Filles

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'ESSONNE TOUR :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



ESSONNE TOUR U 12 – FINALE

11 ans (2006) et 12 ans (2005)

Compétition en individuel

Mercredi 14 juin au Golf de Mennecy Chevannes

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Les épreuves de l'Essonne Tour 2016/2017 sont des compétitions organisées pour les jeunes des golfs de l'Essonne (à jour de leurs cotisations départementale, de Ligue).
Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.
- **Etre qualifié(e) à l'issu des 3 premiers tours, les 20 premiers (14 garçons et 6 filles, cette répartition pourra être modifiée suivant le nombre de participants) seront qualifiés.**

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 12 ans (11 et 12 ans) : né en 2005 ou 2006
 - Limite d'index Filles : **40,4**
 - Limite d'index Garçons : **40,4**

3 – ENGAGEMENTS

Les inscriptions s'effectueront, par le Comité Départemental.

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse, seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

La participation de vos joueurs et joueuses sera facturée aux Associations Sportives chaque trimestre.

4 - REGLEMENT :

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale

Les 3 premiers Tours seront qualificatifs pour disputer la finale Départementale 2017 ; les 20 premiers (14 garçons et 6 filles) seront qualifiés.

Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

5 - FORMULE DE JEU : (voir règlement général)



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



9 TROUS, STROKE PLAY BRUT, départs en shot-gun (suivant le nombre de participants) à 14h00,,
Une série filles et une série garçons,
Marques de départ : U12 Garçons = Bleu U12 Filles Rouge

6 - CALENDRIER :

Mercredi 14 Juin 2017 : Golf de Mennecy Chevannes

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Le classement individuel pour la finale sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

8 - REMISE DES PRIX

Remise des PRIX, suivie d'un Gouter pour tous :

Pour la finale départementale il sera offert :

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Garçons

3 Prix « Brut » pour la catégorie U 12 ans Filles

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'ESSONNE TOUR :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



ESSONNE TOUR U 14 et U 16 FINALE

Compétition en individuel

Mercredi 14 Juin 2017 au Golf de Chevannes-Mennecy

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Cette nouvelle épreuve a pour but d'offrir, aux benjamins et minimes (filles et garçons) de l'Essonne, des occasions de jouer avec des partenaires de clubs différents au niveau départemental dans le cadre de leur préparation aux mérites IDF. Les performances pour chaque tour influenceront l'index.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.
- **Etre qualifié(e) à l'issue des 3 premiers tours.**

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 14 (13 et 14 ans) : né en 2003 ou 2004
 - Limite d'index Filles : **28,4**
 - Limite d'index Garçons : **18,4**
- U 16 (15 et 16 ans) : né en 2001 ou 2002
 - Limite d'index Filles : **21,4**
 - Limite d'index Garçons : **14,4**

3 – ENGAGEMENTS

Les inscriptions pour la finale seront réalisées par le Comité Départemental

Les frais d'engagement, 10€ par joueur/joueuse, seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.

4 - REGLEMENT :

Cette compétition se déroule sur 3 tours plus une finale

Les 3 premiers Tours seront qualificatifs pour disputer la finale Départementale 2017.

Les 3 premiers de chaque catégories seront qualifiés (3 U 16 garçons, 3 U 16 filles, 3 U 14 garçons et 3 U 14 filles).



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



5 - FORMULE DE JEU

9 TROUS, STROKE PLAY BRUT, Départs en Shot-Gun (suivant le nombre de participants) à 14h00,
Une série filles et une série garçons par catégorie,
Marques de départ : U16 G = Jaune, U16 F = Bleue, U14 G = Jaune, U14 F = Rouge

6 - CALENDRIER :

Mercredi 14 juin: Golf de Chevannes-Mennecy, grand parcours

7 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Classement stroke play brut par série et par catégorie,

Le classement individuel, par série et catégorie, sur chaque épreuve sera effectué en stroke play brut.
(en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

Le classement individuel pour la finale sera effectué en stroke play brut garçons et stroke play brut filles sur les 9 trous (en cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

8 - REMISE DES PRIX

Pour la finale départementale il sera offert 1 Prix « Brut » par série et par catégorie

1 Prix « Brut » pour la catégorie U 14 Garçons

1 Prix « Brut » pour la catégorie U 14 Filles

1 Prix « Brut » pour la catégorie U 16 Garçons

1 Prix « Brut » pour la catégorie U 16 Filles

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



Championnat Départemental Individuel Jeunes

Dimanche 23 Avril 2017 au Golf de Villeray
Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Cette épreuve décerne le titre de champion départemental individuel jeune Filles et Garçons pour les catégories : U16, U14, U 12 ans (11 et 12 ans) et U10 ans.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

- U 10 ans (10 ans et moins) : Nés le 01/01/2007 et après
 - Limite d'index : **50,4**
- U 12 ans (11 et 12 ans) : né en 2005 ou 2006
 - Limite d'index Filles : **40,4**
 - Limite d'index Garçons : **40,4**
- U 14 (13 et 14 ans) : né en 2003 ou 2004
 - Limite d'index Filles : **30,4**
 - Limite d'index Garçons : **30,4**
- U 16 (15 et 16 ans) : né en 2001 ou 2002
 - Limite d'index Filles : **24,4**
 - Limite d'index Garçons : **20,4**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>.

La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 16 Avril 2017 minuit.

Le droit de compétition de 15€ par joueur sera à régler à l'ordre du Comité départemental de Golf de L'Essonne.

La participation de vos joueurs et joueuses sera facturée aux Associations Sportives.

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.



4 - REGLEMENT - FORMULE DE JEU

La compétition se déroule sur 18 Trous en Stroke-Play, sauf pour les U 10 ans qui joueront sur 9 trous en Stroke play.

Une série fille et une série garçon par catégorie,

Marques de départ : U10 & U12 Filles, Départs adaptés

- U 12 ans Garçons = Rouge,
- U 14 Garçons = Bleu,
- U 14 Filles = Rouge,
- U 16 Garçons = Blanc,
- U 16 Filles = Rouge

Les départs seront publiés sur le site du CD91 la veille (www.cdgolf91.com).

6 - CLASSEMENT INDIVIDUEL :

Le classement individuel, par série et catégorie, sur chaque épreuve sera effectué en score stroke play brut. (En cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).

7 - REMISE DES PRIX

Il sera offert :

- 1 Prix « Brut » par catégorie et par sexe (10 prix)

8 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet, autre que les joueurs, n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve sauf appel d'urgence ou vers l'arbitre.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

9 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

10 - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



Championnat Départemental par Equipes Jeunes

Golf de SAINT AUBIN

Mercredi 03 Mai 2017 – Qualifications

Mercredi 11 Mai 2017 – ½ Finales

Mercredi 18 mai 2017 - Finale

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET : Cette compétition est un challenge inter-Ecole de Golf, jeunes par équipe.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,
- Avoir envoyé la fiche d'urgence médicale au Comité Départemental à la date d'inscription.

CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

U 12 ans et moins né en 2005 et après	U 14 (13 et 14 ans) né en 2003 ou 2004 U 16 (15 et 16 ans) : né en 2001 ou 2002
---	--

Limite d'index **U12 = 40.4 U14 = 30.4 U16 = 20.4**

3 – ENGAGEMENTS

Les engagements s'effectueront, par les clubs, sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org/login.php>.

Inscription du club : Une seule équipe par club est autorisée.

Inscription des joueurs : inscription d'une liste de 12 joueurs potentiels.

La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 26 Avril 2017 minuit.

C'est la date de prise en comptes des index

Les frais d'engagement, 60€ par Club seront facturés par le Comité Départemental aux Associations Sportives.

Forfait : Pour tout forfait après la date limite d'inscription des équipes, soit le mercredi 26 avril 2017, les droits d'inscription resteront acquis au comité de l'Essonne.

4 - REGLEMENT :

COMPOSITION DES EQUIPES :

Les équipes seront constituées de 6 joueurs (ses).

Chaque équipe doit avoir obligatoirement

- 2 joueurs (ses) U 12 ans
- 4 joueurs (ses) U 14 et/ou U 16. Des joueurs U12 ans pourront jouer dans cette catégorie, mais en respectant le règlement de cette catégorie.



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



Les 6 joueurs seront puisés parmi la liste des 12 joueurs potentiels.

D'un tour à l'autre, la composition de l'équipe peut être différente mais doit respecter le règlement.

5 - FORMULE DE JEU :

Qualifications sur 9 Trous (Mercredi 03 Mai 2017 à SAINT AUBIN) :

Pour la qualification :

- les catégories U 14 et/ou U 16 joueront en Stroke-play. Les 3 meilleures cartes seront retenues.
- les catégories U 12 en Stableford Brut. La meilleure carte sera retenue.

Marques de départ :

- Marques Jaunes pour les Garçons.
- Marques Bleues pour les Filles.

DEPART : Les départs seront faits lors de l'inscription des équipes comme pour les compétitions fédérales.

14h00	EQUIPE 1 Stroke-Play 1	EQUIPE 2 Stroke-Play 1	EQUIPE 3 Stroke-Play 1
14h08	EQUIPE 4 Stroke-Play 1	EQUIPE 5 Stroke-Play 1	EQUIPE 6 Stroke-Play 1
...
...	EQUIPE 1 Stroke-Play 4	EQUIPE 2 Stroke-Play 4	EQUIPE 3 Stroke-Play 4
...	EQUIPE 4 Stroke-Play 4	EQUIPE 5 Stroke-Play 4	EQUIPE 6 Stroke-Play 4
...	EQUIPE 1 Stableford 1	EQUIPE 2 Stableford 1	EQUIPE 3 Stableford 1
...	EQUIPE 4 Stableford 1	EQUIPE 5 Stableford 1	EQUIPE 6 Stableford 1
...	EQUIPE 1 Stableford 2	EQUIPE 2 Stableford 2	EQUIPE 3 Stableford 2
...	EQUIPE 4 Stableford 2	EQUIPE 5 Stableford 2	EQUIPE 6 Stableford 2

Les joueurs se présenteront au départ pour récupérer leur carte de score. C'est au Capitaine de choisir parmi sa liste de potentiel.

Le score de l'équipe sera constitué : de l'addition des 3 meilleurs cartes en Stroke-Play (U 14 et/ou U 16) moins le nombre de points Stableford brut de la meilleure carte des U 12.

Marques de départs :

- Pour les catégories U12 : Rouges pour les garçons et les filles
 - Pour les catégories U 14 / U 16 : Jaunes pour les garçons et Rouges pour les filles
- Les 4 premiers clubs seront qualifiés pour les ½ finales du Championnat par équipes jeunes
En cas d'égalité entre 2 équipes, le départage sera effectué de la façon suivante
- La moins mauvaise carte en Stroke-play.
 - La moins mauvaise carte en Stableford.
 - L'équipe qui aura titularisé au minimum une fille dans sa composition de jeu,
 - Le moins important nombre de croix

½ Finales et Finale Match-Play Brut 18 trous

La formule sera en Match Play brut sur 18 trous.

Les équipes seront constituées de 6 joueurs (ses)

- Les 1^{ère} et 2^{ème} rencontres (Simples) concerneront les catégories U 14 et/ou U 16 par ordre d'index croissant.
- Les 3^{ème} et 4^{ème} rencontres (Simple) concerneront les U 12 par ordre d'index croissant.
- La dernière rencontre (double Foursome) concernera 2 U14 et/ou U16 et/ou U12 (au choix du capitaine)

La première équipe ayant remporté 3 matchs remportera le match.

La fiche d'ordre de jeu des Foursomes et des simples doit être remise par le Capitaine au secrétariat du Golf



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



D'accueil au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe
Les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index. A index égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu.

Tout joueur simple, forfait ou absent, perd son match et sera remplacé par le joueur en simple suivant inscrit sur la feuille d'ordre de jeu des simples pour la même catégorie. L'heure de départ du match non joué est remplacée par l'heure de départ du match suivant. De ce fait, si un joueur ou plusieurs joueurs sont absents, le ou les derniers matches sont perdus et n'ont pas lieu.

½ Finales Match-Play Brut 18 trous

Le tableau des ½ Finales sera constitué de la façon suivante :

L'équipe ayant remporté la qualification rencontrera l'équipe classée 4ème du classement, la 2ème rencontrera la 3ème en Match Play Brut sur 18 trous (4 simples, 1 double), 6 joueurs
La première équipe ayant remporté 3 matchs remportera le match.

Finale Match-Play Brut 18 trous

La première équipe ayant remporté 3 matchs remportera la compétition.

6 - CALENDRIER :

Mercredi 03 Mai 2017 : Golf de SAINT AUBIN - Qualifications

Mercredi 10 Mai 2017: Golf de SAINT AUBIN – ½ Finales

Mercredi 17 Mai 2017 : Golf de SAINT AUBIN – Finale

8 - REMISE DES PRIX

Un challenge sera remis au club vainqueur ainsi qu'un souvenir pour chacun des 10 finalistes.

9 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Aucun cadet n'est autorisé.

L'utilisation d'un chariot électrique est également interdite.

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

10 - ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de ces épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de club, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

11 - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité sera formé au moins par un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, un représentant de la Commission Sportive du club recevant une épreuve et un arbitre.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



Championnat Départemental par Equipes Jeune

Equipers Potentiels Championnat par Equipe 2017

Clôture des inscriptions : mercredi 26 avril 2017 minuit

Les droits d'inscriptions sont fixés à 60 € par Club,

Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Club de Code Club :

Noms et Prénoms	Catégorie	Num. licence	Index
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			
6 -			
7 -			
8 -			
9 -			
10-			
11 -			
12 -			

Personne autorisée à donner des conseils :
(Si cette personne n'est pas le Capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la règle de golf n° 8)

Capitaine : Signature :

Date :

Tout joueur inscrit sur la fiche d'inscription devra avoir son Certificat Médical enregistré à la ffgolf à la clôture des inscriptions sous peine de non participation.

En cas de participation d'un joueur ne répondant pas aux conditions de l'Epreuve, il sera disqualifié et son score ne pourra, en aucun cas, compter pour un éventuel Challenge par Equipe.



Championnat Départemental par Equipes Jeune

FEUILLE MATCH PLAY FICHE EQUIPE

GOLF DE SAINT-AUBIN

Mercredi 10 Mai 2017	½ FINALE	
Mercredi 17 Mai 2017	FINALE	

Club de Code Club :

MATCH PLAY BRUT 18 TROUS

FICHE DE COMPOSITION DES SIMPLES

	Nom/Prénoms	Catégorie	Index
N°1		U14 ou U16	
N°2		U14 ou U16	
N°3		U 12	
N°4		U 12	

FICHE DE COMPOSITION DU DOUBLE

	Nom/Prénoms	Catégorie	Index
N°5			

Personne autorisée à donner des conseils :
(Si cette personne n'est pas le Capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la règle de golf n° 8)

Capitaine : Signature :
Date :

Attention : Cette liste doit être remise par le capitaine 15 minutes avant le premier simple.



Championnat Départemental par Equipes Jeune

Feuille de RESULTATS

Mercredi 10 Mai 2017	1/2 FINALE	
Mercredi 17 Mai 2017	FINALE	

	CLUB		RESULTATS					CLUB
	JOUEURS(S)		SIMPLES					JOUEURS(S)
		Index	PTS	Scores	PTS	Index		
N°1								
N°2								
N°3								
N°4								
				TOTAL 1				
	JOUEURS(S)		FOURSOME					JOUEURS(S)
N°5								
				TOTAL				

RESULTAT FINAL :	
------------------	--

Observations et Signature du club

Club :		Club :	
Signature du Capitaine		Signature du Capitaine	



Championnat Départemental de Golf Individuel et par Club

Dimanche 1 Octobre 2017 au Golf de Sénart

Règlement 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

OBJET :

Cette épreuve décerne le titre de champion départemental par équipes ainsi qu'un titre individuel dames et messieurs pour les différentes catégories.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs

- Ce Championnat est ouvert à toutes les Association Sportive de Golf localisée en Essonne, affiliées à la FFGolf et à jour de leurs cotisations 2016 : Fédérale, de ligue et du Comité Départemental de Golf de l'Essonne.
- Chaque AS ne pourra engager qu'une équipe.

Pour les Equipiers

- Etre membres d'une Association Sportive localisée en Essonne à jour de cotisation départementale, de Ligue et Fédérale
- Etre licencié(e) FFG 2017
- Avoir son certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la FFgolf (sur Fléole) à la date de l'inscription,

2 - ENGAGEMENTS

Les droits d'inscription sont fixés à 30€ par équipier.

L'inscription s'effectue en envoyant la fiche de composition d'équipe par courriel (voir 4^{ème} page de ce règlement) à : **Bruno MICHEL, bmic78@yahoo.fr**.

La participation de vos joueurs et joueuses sera facturée aux Associations Sportives après chaque compétition. Chèque à l'ordre du **Comité Départemental de Golf de l'Essonne**.

Rappel : Tout joueur inscrit sera facturé.

Clôture des inscriptions : Dimanche 24 septembre 2017



3 - CATEGORIES D'AGE ET LIMITES D'INDEX

Séries	Index	Catégories Sportives	Année
U 12 Garçons & Filles	<54	Poucet 1&2, Poussin 1&2	Né en 2004 et après
U 14 Garçons & Filles	<54	Benjamin 1&2	Né en 2002 et 2003
U 16 Garçons & Filles	<36	Minime 1&2	Né en 2000 et 2001
U 18 Garçons & Filles	<36	Cadet 1&2	Né en 1998 et 1999
Messieurs	<25	Adulte M	De 1986 à 1997
Dames	<25	Adulte F	De 1986 à 1997
Mid-Amateur Messieurs	<25	Mid-Amateur M	De 1966 à 1985
Mid-Amateur Dames	<25	Mid-Amateur F	De 1966 à 1985
Senior Messieurs	<25	Senior M	De 1951 à 1965
Senior Dames	<25	Senior F	Née avant 1966
Senior 2 Messieurs	<36	Senior 2 H	Né avant 1951

Sur-classements ou sous-classements acceptés (par catégorie masculine/féminine) :

Jeunes : U 12 à U14, U14 à U 16, U16 à U18t,
Adulte : U 16, U18, Adulte, Mid-amateur, Senior, Senior 2 H
Mid-Amateur: Mid-Amateur, Senior, Senior 2 H
Senior : Senior, Senior 2 H

4 - REGLEMENT - FORMULE DE JEU : (voir règlement général)

- Equipe de 8 joueurs et de 7 joueuses maximum, par Club, répartis dans les 15 catégories sportives fédérales. (voir « Séries » ci-dessous)
- Stableford Brut, 18 trous sauf pour les U12 9 trous sur le 18 trous
- Dans la mesure du possible les départs seront préparés par catégories et index.

Marques de départ :

- Rouge pour les Dames
- Jaunes pour Hommes
- Marques adaptées, en fonction du parcours proposé, pour les moins de 13ans

Les départs seront publiés sur le site du CD91 la veille (www.cd91.com), ou auprès du Golf de Sénart 01.60.75.40.60

6 - CLASSEMENT :

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Un vainqueur, par série et catégorie (15 Trophées) sera récompensé, le classement sera effectué en « Stableford brut ». (En cas d'égalité, le départage se fera automatiquement par RMS).



CLASSEMENT PAR CLUB

Des points seront attribués aux 6 meilleurs scores par séries :

- 15 points au vainqueur de la série,
- 10 points au 2ème,
- 8 points au 3ème,
- 6 points au 4ème,
- 5 points au 5ème,
- 3 point au 6ème

Les 7 meilleurs résultats en points, toutes catégories confondues, de chaque Club seront retenus. A cela s'ajoutera 1 point par équipier présent dans chaque catégorie. (Exemple : si l'équipe aligne 11 équipiers 11 points lui seront ajoutés).

En cas d'ex æquo, le départage se fera en premier, sur le nombre de titres dans les séries, ensuite, sur les points du 8ème résultat éventuel, puis du 9ème etc...

Le Club vainqueur se verra remettre le Trophée qu'elle conservera jusqu'à sa remise en jeu l'année suivante. Pour des raisons d'uniformité, le comité communiquera à l'Equipe vainqueur l'adresse de l'Etablissement à contacter pour la gravure de son nom sur le Trophée.

7 - REMISE DES PRIX

Il sera offert :

- 1 Prix « Brut » par catégorie et par sexe (15 prix)

8 - COMPORTEMENT et CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc....

Il est également rappelé, qu'il est interdit de se servir de téléphone portable durant l'épreuve.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

9 - ACCOMPAGNATEURS :

Les cadets sont autorisés. Seule le capitaine est habilité à donner des conseils en dehors du cadet. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

10 - COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité sera formé au moins par :

- le président de la commission Sportive du Comité Départemental,
- d'un représentant du Comité Départemental de Golf de l'Essonne,
- un représentant de la Commission Sportive du club recevant
- de l'arbitre de la compétition.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.



Championnat Départemental de Golf Individuel et par Club

Dimanche 1 Octobre au Golf de Senart

Règlement 2017

FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPE

Nom du Club _____ N° Club _____

N° de Licence	Nom & Prénom	Index	Séries
			U 12 Garçons
			U 12 Filles
			U 14 (Benjamins)
			U 14 (Benjamines)
			U 16 (Minimes G)
			U16 (Minimes F)
			U 18 (Cadets)
			U 18 (Cadettes)
			Messieurs
			Dames
			Mid-AM Messieurs
			Mid-AM Dames
			Senior Messieurs
			Senior Dames
			Senior 2 Messieurs

Nom du Capitaine : _____ Signature :

Date : ___ / ___ / ___

A envoyer le dimanche 24 septembre 2017 au plus tard :
par mail à bmic78@yahoo.fr



Calendrier CD 91 Saison 2016-2017

mer. 12 oct. 16	CD91	Essonne Tour 1 U10/U12	Saint-Aubin
20/10 au 02/11		Vacances	
jeu. 10 nov. 16	CD91	AG Extraordinaire (Modification Statuts)	Bondoufle
18/12 au 02/01		Vacances scolaires	
jeu. 26 janv. 17	CD91	AG Elective & Trophée Présidents	GreenParc - Senart
dim. 29 janv. 17	CD91	1er Regroupement U12	Mennecy-Chevannes
05/02 au 19/02		Vacances scolaires	
mer. 22 févr. 17	CD91	Essonne Tour 1 Benj / Minimes U14 & U16	Etiolles
dim. 26 févr. 17	CD91	2ème Regroupement U12	Mennecy-Chevannes
mer. 1 mars 17	CD91	Essonne Tour 2 U12	Bondoufle
dim. 19 mars 17	CD91	3ème Regroupement U12	Mennecy-Chevannes
mer. 22 mars 17	CD91	Essonne Tour 2 Benj / Minimes U14 & U16	St-Germain Corbeil
dim. 26 mars 17	LIGUE	Qualif interdepartementale	Mennecy-Chevannes
mer. 29 mars 17	CD91	Essonne Tour 3 U12	Etiolles
dim. 2 avr. 17	CD91	4ème Regroupement U12	Mennecy-Chevannes
02/04 au 17/04		Vacances scolaires	
sam. 1 avr. 17	CD91	Reco 1er Mérite	Domont
6 & 7 avril	LIGUE	1er Mérite	Domont
mer. 19 avr. 17	CD91	Essonne Tour 3 Benj / Minimes U14 & U16	Mennecy-Chevannes
dim. 23 avr. 17	CD91	Championnat individuel Jeunes	Villeray
mer. 26 avr. 17	CD91	Essonne Tour 2 U10	Coudray
dim. 30 avr. 17	CD91	1er Regroupement U10	Mennecy-Chevannes
mer. 3 mai 17	CD91	Championnat par équipe jeunes Qualifs	Saint-Aubin
mer. 10 mai 17	CD91	Championnat par équipe 1/2 Finales	Saint-Aubin
mer. 17 mai 17	CD91	Championnat par équipe Finale	Saint-Aubin
mer. 24 mai 17	CD91	Essonne Tour 3 U10	Gif Chevre
dim. 28 mai 17	CD91	2ème Regroupement U10	Mennecy-Chevannes
mer. 14 juin 17	CD91	Finale Essonne Tour	Mennecy-Chevannes
????????	CD91	Reco 2ème Mérite	La Forteresse
sam 17 & dim 18 juin	LIGUE	2ème Mérite	La Forteresse
dim. 18 juin 17	CD91	3ème Regroupement U10	Mennecy-Chevannes
mer/jeu 12/13 juillet	InterLigue	Finale Inter-Regionale Paris-IDF	La Boulie
30/7 au 5/8	FFGOLF	Championnat de France Jeunes	La Baule
dim. 15 oct. 17	LIGUE	Championnat IDF U10	La Poudrerie
dim. 8 oct. 17	CD91	Championnat départemental Indiv et par Clubs	Senart
dim. 22 oct. 17	LIGUE	Trophée Romain Wattel	St-Aubin



Comité Départemental de Golf de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs, Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy



Charte des Joueurs(ses) du Comité départemental CD91 Saison 2016-2017

Je soussigné _____

Confirme accepter ma sélection pour intégrer le **Groupe du CD91 2016-2017** et adhère à la ligne de conduite définie dans la charte ci-dessous.

Charte des Joueurs du CD91

En tant que joueur (se) sélectionné(e), je m'engage à :

- Répondre sans faute et immédiatement à tout courrier ou convocation émanant du CD91. J'ai bien noté qu'en cas de non réponse de ma part, je peux être exclu(e) du Regroupement suivant.
- Participer (sauf cas de force majeure) à tous les Regroupements et préparation aux différentes compétitions Jeunes qui se dérouleront pendant les vacances scolaires ou en week-end.
- Participer aux Qualifications Régionales aux Championnats de France Jeunes 2017.
- Jouer des compétitions sur d'autres parcours que mon club de licence.
- Accepter toutes sélections pour représenter le CD91 lors de compétitions départementales ou de Ligue.
- Avoir un comportement exemplaire pendant tous les Regroupements ou compétitions, participer à tous les ateliers sauf sur présentation d'un justificatif médical de contre-indication,

Plus particulièrement

Avoir une tenue vestimentaire irréprochable,
Avoir un excellent comportement avant, pendant et après les compétitions ou Regroupements,
A ne pas utiliser mon téléphone portable lors des entraînements et repas,
A respecter toutes les consignes provenant de l'encadrement du CD91
A être ponctuel(le) à tout rendez-vous donné,

J'accepte, en cas de non-respect de cette charte, toute éventuelle sanction y compris une exclusion immédiate et sans appel.

Coordonnées de mon professeur de club :

Prénom : Nom :
.....
Tel : E-mail
(obligatoire).....
Club : Date :

Les Parents

Mention « Lu et Approuvé »
Signature

Le/la Joueur(se)

Mention « Lu et Approuvé »
Signature



FICHE D'URGENCE MEDICALE

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

Domicilié(e)(s) au :

CP + Ville

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, de la Ligue Ile-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur :

..... (nom et prénom)
né(e) le soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de Golf de l'Essonne, la Ligue Ile-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

Adresse mail (obligatoire)

N° de portable de la mère

N° de téléphone du travail de la mère

N° de portable du père

N° de téléphone du travail du père

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

Fait à, le

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

- Document original à conserver au club et copie à envoyer au Comité Départemental de Golf de l'Essonne : Maison des Comités Départementaux, Boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy.
- Document valable à dater de ce jour et pour toute la saison 2015-2016 (septembre 2015 à juillet 2016)



AUTORISATION PARENTALE : PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES.

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive 2016.

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport »

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.